



AVENANT N°2
À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

VILLE DE DIJON – TENNIS CLUB DIJONNAIS

Années 2025

Entre :

La VILLE DE DIJON, représentée par Madame Nathalie KOENDERS, Maire dûment habilitée par délibération du Conseil municipal en date du 25 novembre 2024, et par délégation, Madame Claire TOMASELLI, Adjointe aux Sports et à l'Olympisme, ci-après désignée « la Ville »,

Et

L'Association TENNIS CLUB DIJONNAIS, représentée par son Président, Monsieur Henri MASSOL, association régie par la loi du 1er juillet 1901 (n° SIRET 77821106000018), dont les statuts ont été déposés à la Préfecture de la Côte-d'Or le 11 mai 2007 et dont le siège social est situé 19 boulevard Voltaire à Dijon (21000), ci-après désignée « l'Association »,

Conformément à la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2024,

IL EST CONVENU ce qui suit :

PREAMBULE

Considérant qu'en application de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens conclue entre la Ville de Dijon et le Tennis Club Dijonnais pour la période 2023-2025, l'Association a pratiqué une réduction immédiate de cotisations sportives pour la saison 2024/2025 qui lui donne droit au versement d'une subvention.

La convention n°23-043 du 12 janvier 2023 est donc complétée comme suit.

ARTICLE 1

L'article 4 relatif au montant des subventions est ainsi complété.

4-2 – Aide au paiement des cotisations sportives

Pour l'année 2025, une subvention complémentaire d'un montant de 1 804,50 € sera versée à l'Association au titre de l'aide au paiement des cotisations sportives.

ARTICLE 2

L'article 5 relatif aux modalités de versement des subventions est ainsi complété.

5-2 – Aide au paiement des cotisations sportives

La subvention sera mandatée en totalité, dès que le présent avenant sera devenu exécutoire.

Elle sera créditée sur le compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 3

Le présent avenant est conclu au titre de l'année 2025.

ARTICLE 4

Les autres dispositions de la convention n°23-043 du 12 janvier 2023 demeurent inchangées.

Fait à Dijon le

Pour la VILLE DE DIJON,
La Maire,
Pour la Maire,
L'Adjointe déléguée aux Sports et à l'Olympisme,

Pour l'Association TENNIS CLUB DIJONNAIS,
Le Président,

Claire TOMASELLI

Henri MASSOL